

Madame, Monsieur,

Tous les professeurs des cycles 3 et 4 disposent gratuitement de ressources numériques éducatives pour les enseignements de français, mathématiques, langues vivantes étrangères, histoire-géographie et sciences.

Didactisées, modifiables et prévues pour fonctionner sur tout type de supports, en ligne et hors ligne, les banques de ressources numériques éducatives (BRNE) permettent aux enseignants de trouver des ressources multimédia, créer des séances sur mesure et les diffuser aux élèves, suivre et évaluer les apprentissages. Les élèves disposent de matériaux et de services pour se documenter, composer, s'entraîner, collaborer...

Pour y accéder, les enseignants doivent s'inscrire avec leur adresse professionnelle\* ou se connecter via leur ENT lorsque cela est possible.

Vous trouverez des présentations (vidéo, plaquettes d'information) et l'accès direct aux banques de ressources selon la discipline et le niveau souhaité via :

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>

### **Contribuer à l'objectif « 100% des enseignants inscrits aux banques de ressources numériques éducatives »**

Près de 100 000 enseignants sont déjà inscrits ! Afin de renforcer cette dynamique et en préparation de la rentrée 2017, nous vous invitons à faire découvrir ces ressources à l'ensemble des enseignants de votre établissement ou circonscription par tout moyen/action que vous jugerez utile : information sur l'ENT de l'établissement, réunion d'information, conseil pédagogique, etc.

Une affiche réalisée pour la salle des professeurs est également en cours de diffusion.

### **2<sup>de</sup> phase de l'appel à projets « collèges numériques » : 1 152 collèges et 1 479 écoles sélectionnés**

Le comité de pilotage INEE – Innovation numérique et excellence éducative –réunissant le Ministère et le Commissariat Général à l'Investissement, a validé les candidatures de 1 152 nouveaux collèges et 1 479 écoles, dans 79 collectivités, pour la deuxième vague de l'appel à projet 2017 « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

Consultez la carte des collèges numériques : <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/carte-des-colleques-numeriques/>

Les services académiques sont mobilisés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets. N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué académique au numérique éducatif (DANE), il est à vos côtés pour vous aider, vous conseiller et répondre à vos questions.

Avec toute notre confiance,

Florence Robine  
Directrice générale de l'enseignement scolaire

Mathieu Jeandron  
Directeur du numérique pour l'éducation

Ministère de l'éducation nationale

*\* Rappel : les enseignants disposent d'une messagerie professionnelle dont l'adresse est de type [prenom.nom@ac-nomdel'academie.fr](mailto:prenom.nom@ac-nomdel'academie.fr) (ou .pf ou .nc ou .wf pour les territoires d'outre-mer). En cas de difficultés, ils peuvent contacter leur assistance académique.*